

Calendriers de vaccination recommandés pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant

Les calendriers suivants ne couvrent pas toutes les situations possibles. Les calendriers de rattrapage pour les personnes en partie immunisées doivent être établis conformément à l'édition actuelle du *Guide canadien d'immunisation* (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html>) et aux critères d'admissibilité aux vaccins du programme public de vaccination (<https://www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html>). Il est fortement recommandé de lire la monographie du produit concerné.

Enfants âgés de moins de sept ans qui n'ont PAS été vaccinés pendant la petite enfance

Vaccin	1 ^{re} visite	Moment après la 1 ^{re} visite					Entre 6 et 12 mois après la dernière dose	Entre 4 et 6 ans
		4 semaines	6 semaines	8 semaines	4 mois	6 mois		
DCaT-VPI-Hib*	◆			◆	◆		◆	
DCaT-VPI*								(◆)
VPI*	(◆)			(◆)			(◆)	
Pneu-C-15	(◆)			(◆)	(◆)			
Men-C-ACYW†	◆							
Inf	◆	(◆)						
RRO	◆	Généralement entre 4 et 6 ans ◆						
Var	(◆)	Généralement entre 4 et 6 ans (◆)						
OU								
RROV	(◆)	Généralement entre 4 et 6 ans (◆)						

() Les parenthèses indiquent que ces doses ne sont peut-être pas requises.

* **Remarque au sujet de la polio** : Les personnes qui n'ont pas de documentation adéquate de leur immunisation par le VPI doivent être considérées comme n'ayant pas été immunisées et doivent suivre le calendrier de vaccination qui convient compte tenu de leur âge et de leurs facteurs de risque. Les personnes qui ont reçu seulement le vaccin poliomyélite oral (VPO) après le 1^{er} avril 2016 sans avoir reçu par la suite au moins deux doses du VPI doivent recevoir un vaccin contenant le VPI.

Vaccin contre la diphtérie, la coqueluche (acellulaire), le tétanos, le virus de la polio inactivé et *Haemophilus influenzae* de type b (DCaT-VPI-Hib) : Quatre doses requises d'un vaccin contenant DCaT-VPI. Le vaccin DCaT-VPI n'étant pas disponible au Canada, le vaccin DCaT-VPI-Hib est utilisé pour les quatre doses afin de compléter la série primaire contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche jusqu'à l'âge de sept ans.

Vaccin antitétanique à dose réduite, diphtérique à dose réduite, anticoquelucheux acellulaire, antipoliomyélitique inactivé (DCaT-VPI) : Omettre la dose entre l'âge de quatre et six ans si la quatrième dose du vaccin DCaT-VPI-Hib a été administrée après le quatrième anniversaire.

Vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) : Si l'enfant n'a pas besoin des antigènes supplémentaires présents dans les vaccins combinés (c.-à-d. que l'enfant est à jour pour la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et le Hib, mais pas pour la polio), le VPI serait alors approprié pour compléter la série.

Vaccin antipneumococcique conjugué 15-valent (Pneu-C-15) : consultez le chapitre portant sur les vaccins contre le pneumocoque du Guide canadien d'immunisation pour connaître le calendrier de vaccination recommandé selon l'âge et le statut vaccinal ([Vaccins contre le pneumocoque : Guide canadien d'immunisation – Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html)).

Vaccin antiméningococcique conjugué quadrivalent (Men-C-ACYW) : Une dose à 12 mois ou plus tard.

Calendriers de vaccination recommandés pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant

† **Remarque pour le vaccin antiméningococcique Men-C-ACYW** : Nimenrix^{MD} est le produit recommandé si le vaccin antipneumococcique est également administré, car Nimenrix^{MD} ne diminue pas la réponse immunitaire au vaccin antipneumococcique (Pneu-C-15).

Rougeole, rubéole, oreillons (RRO) : Les personnes nées en **1985 ou plus tard** : deux doses à au moins quatre semaines d'intervalle.

Varicelle (Var): Si sensible à la varicelle – deux doses à au moins trois mois d'intervalle. La première dose est administrée à l'âge de 12 mois ou plus tard et la deuxième dose est généralement administrée entre quatre et six ans. Lorsqu'une protection rapide est nécessaire, un intervalle minimum de quatre semaines entre les doses peut être utilisé. La réceptivité à la varicelle doit être évaluée avant la vaccination (voir les critères de réceptivité ci-dessous).

Réceptivité et immunité à la varicelle :

(<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-24-vaccin-contre-varicelle.html>)

Les personnes qui répondent à N'IMPORTE LEQUEL des critères suivants sont considérées comme étant immunisées contre la varicelle :

- preuve attestant l'immunisation par deux doses de vaccin à composant antivarielleux;
- preuve d'immunité fournie par un laboratoire.

Si la varicelle est survenue avant 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé sont considérés comme des preuves fiables d'immunité pour les personnes en bonne santé, y compris les femmes enceintes sans exposition importante à la varicelle et les travailleurs de la santé qui sont ou qui ont été employés dans les milieux de soins de santé canadiens. En général, les adultes de 50 ans ou plus en bonne santé sont considérés comme immunisés contre la varicelle, même si la personne ne se rappelle pas avoir eu la varicelle ou le zona.

Si la varicelle est survenue après 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé ne peuvent être considérés comme une preuve fiable d'immunité, car la mise en œuvre des programmes de vaccination à une dose a eu un effet marqué sur la prévalence de la varicelle de type sauvage. Des antécédents autodéclarés ou un diagnostic de varicelle ou de zona posé par un fournisseur de soins de santé ne sont pas considérés comme une preuve acceptable d'immunité pour :

- les femmes enceintes en bonne santé avec une exposition importante à la varicelle;
- les personnes immunodéprimées;
- les travailleurs de la santé nouvellement embauchés par un système de soins de santé au Canada.

Les personnes qui reçoivent une greffe de cellules souches hématopoïétiques doivent être considérées comme réceptives dans les premiers temps qui suivent la greffe, même si elles présentent des antécédents de vaccination, de varicelle ou de zona, ou sont positives à la sérologie. Aux fins de la prophylaxie après l'exposition, une personne immunodéprimée ayant obtenu des résultats négatifs aux tests de détection des anticorps doit être considérée comme réceptive.

Rougeole, rubéole, oreillons et varicelle (RROV) : La réceptivité à la varicelle doit être évaluée avant la vaccination (voir ci-dessus). Si encore sensible à la varicelle – deux doses à au moins trois mois d'intervalle. Lorsqu'une protection rapide est nécessaire, un intervalle minimum de quatre semaines entre les doses peut être utilisé. La première dose est administrée à l'âge de 12 mois ou plus tard et la deuxième dose est généralement administrée entre quatre et six ans.

Grippe (Inf): La vaccination annuelle est recommandée. Les enfants âgés de six mois à huit ans qui n'ont pas encore été vaccinés contre la grippe doivent recevoir une deuxième dose au moins quatre semaines après la première.

Calendriers de vaccination recommandés pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant

Enfants âgés de 7 à 17 ans qui n'ont PAS été vaccinés pendant la petite enfance

Vaccin	1 ^{re} visite	Moment après la 1 ^{re} visite					De 6 à 12 mois après la dernière dose	10 ans après la dernière dose
		4 semaines	6 semaines	8 semaines	3 mois	6 mois		
DCaT-VPI* ou DCaT	◆			◆			◆	◆
VPI*	(◆)			(◆)			(◆)	
Men-C-ACYW	◆	(◆)						
HB	◆ 11 à 17 ans	(◆)				◆		
VPH	◆ 11 à 17 ans			(◆)		◆		
Inf					◆ (◆)			
RRO	◆	◆						
Var	(◆)				(◆)			
OU								
RROV	(◆) 7 à 12 ans				(◆)			

() Les parenthèses indiquent que ces doses ne sont peut-être pas requises.

* **Remarque au sujet de la polio** : Les personnes qui n'ont pas de documentation adéquate de leur immunisation par le VPI doivent être considérées comme n'ayant pas été immunisées et doivent suivre le calendrier de vaccination qui convient compte tenu de leur âge et de leurs facteurs de risque. Les personnes qui ont reçu seulement le vaccin poliomyélite oral (VPO) après le 1^{er} avril 2016 sans avoir reçu par la suite au moins deux doses du VPI doivent recevoir un vaccin contenant le VPI.

Vaccin contre la diphtérie, la coqueluche acellulaire, le tétanos et le virus de la polio inactivé (dcaT-VPI) ou contre la diphtérie, la coqueluche acellulaire et le tétanos (dcaT) : En l'absence d'antécédents de vaccins antitétaniques ou antipoliomyélitiques, les trois doses de la première série devraient être composées du vaccin DCaT-VPI, le vaccin DCaT étant administré dans le cadre du programme d'immunisation de la 8^e ou 9^e année (13 à 15 ans) comme rappel.

Si la série est commencée après la 8^e ou la 9^e année, l'injection de rappel du vaccin DCaT devrait être administrée 10 ans après la dernière dose du vaccin DCaT-VPI. Le vaccin DCaT est également recommandé pour les femmes enceintes à chaque grossesse. La période optimale pour recevoir le vaccin DCaT se situe entre la 27^e et la 32^e semaine de grossesse, même si le vaccin peut être administré à tout moment durant la grossesse.

Vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) : Si l'enfant n'a pas besoin des antigènes supplémentaires présents dans les vaccins combinés (c.-à-d. que l'enfant est à jour pour la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et le Hib, mais pas pour la polio), le VPI serait alors approprié pour compléter la série. Deux doses de vaccin contenant le VPI devraient être administrées à quatre à huit semaines d'intervalle, suivies d'une troisième dose administrée 6 à 12 mois après la deuxième dose.

Vaccin antiméningococcique conjugué quadrivalent (Men-C-ACYW) : Les personnes nées avant le 31 décembre 2019 qui sont âgées de sept à neuf ans peuvent recevoir une dose SI elles n'ont jamais reçu une dose du vaccin Men-C-C dans le cadre du programme de 12 mois. Les personnes âgées d'au moins 10 ans qui sont nés le 1^{er} janvier 2008 ou après cette date peuvent recevoir une dose qu'ils aient déjà reçu ou non le vaccin antiméningococcique (Men-C-C ou Men-C-ACYW).

Hépatite B (HB) : Les enfants âgés de 11 à 17 ans : deux ou trois doses en fonction de l'âge au moment de la vaccination et du produit utilisé. Les enfants de 11 à 16 ans : deux doses de 1,0 ml de Recombivax HB^{MD} (avec un intervalle de quatre à six mois entre les doses) **OU** d'Engerix^{MD}-B (avec un intervalle de six mois entre les doses).

Calendriers de vaccination recommandés pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant

Les personnes de 16 à moins de 19 ans : trois doses de 0,5 ml de Recombivax HB^{MD} OU d'Engerix^{MD}-B à 0, 1 et 6 mois (première visite = mois 0).

Consulter le [Tableau 3 : Doses et calendriers recommandés pour les vaccins à composant anti-HB](#) du Guide canadien d'immunisation pour connaître les recommandations par produit et selon l'âge et le problème médical.

Virus du papillome humain (VPH): Les enfants de 11 à 14 ans : calendrier préféré à deux doses – à 0 mois et à 6 mois (première visite = 0 mois). Les personnes âgées de 15 ans et plus, les personnes immunodéprimées et les personnes présentant un risque accru : trois doses (à 0, 2 et 6 mois).

Rougeole, rubéole, oreillons (RRO) : Le vaccin RRO peut être administré lorsqu'on ne vaccine pas contre la varicelle. (Remarque : on ne peut pas utiliser le vaccin RROV pour les enfants de 13 ans et plus). Deux doses sont requises à au moins quatre semaines d'intervalle.

Varicelle (Var): Les enfants de 7 à 12 ans : deux doses à au moins trois mois d'intervalle, si l'enfant n'a reçu aucun vaccin contre la varicelle auparavant et qu'il demeure réceptif. Si une protection rapide est nécessaire, l'intervalle minimum entre les doses peut être de quatre semaines. Les enfants âgés de 13 à 17 ans : deux doses à six semaines d'intervalle. Lorsqu'une protection rapide est nécessaire, un intervalle minimum de quatre semaines entre les doses peut être utilisé. La réceptivité à la varicelle doit être évaluée avant la vaccination (voir les critères de réceptivité ci-dessous).

Réceptivité et immunité à la varicelle :

(<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-24-vaccin-contre-varicelle.html>)

Les personnes qui répondent à N'IMPORTE LEQUEL des critères suivants sont considérées comme étant immunisées contre la varicelle :

- preuve attestant l'immunisation par deux doses de vaccin à composant antivarielleux;
- preuve d'immunité fournie par un laboratoire.

Si la varicelle est survenue avant 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé sont considérés comme des preuves fiables d'immunité pour les personnes en bonne santé, y compris les femmes enceintes sans exposition importante à la varicelle et les travailleurs de la santé qui sont ou qui ont été employés dans les milieux de soins de santé canadiens. En général, les adultes de 50 ans ou plus en bonne santé sont considérés comme immunisés contre la varicelle, même si la personne ne se rappelle pas avoir eu la varicelle ou le zona.

Si la varicelle est survenue après 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé ne peuvent être considérés comme une preuve fiable d'immunité, car la mise en œuvre des programmes de vaccination à une dose a eu un effet marqué sur la prévalence de la varicelle de type sauvage.

Des antécédents autodéclarés ou un diagnostic de varicelle ou de zona posé par un fournisseur de soins de santé ne sont pas considérés comme une preuve acceptable d'immunité pour :

- les femmes enceintes en bonne santé avec une exposition importante à la varicelle;
- les personnes immunodéprimées;
- les travailleurs de la santé nouvellement embauchés par un système de soins de santé au Canada.

Les personnes qui reçoivent une greffe de cellules souches hématopoïétiques doivent être considérées comme réceptives dans les premiers temps qui suivent la greffe, même si elles présentent des antécédents de vaccination, de varicelle ou de zona, ou sont positives à la sérologie. Aux fins de la prophylaxie après l'exposition, une personne immunodéprimée ayant obtenu des résultats négatifs aux tests de détection des anticorps doit être considérée comme réceptive.

Rougeole, rubéole, oreillons et varicelle (RROV) : Les personnes âgées de 7 à 12 ans : deux doses, à au moins trois mois d'intervalle. Si l'enfant a entre 13 et 17 ans, il faut séparer les vaccins RRO et Var, car le vaccin RROV n'est pas autorisé pour les enfants de plus de 13 ans. La réceptivité à la varicelle doit être évaluée avant la vaccination (voir les critères de réceptivité ci-dessus). Si une protection rapide est nécessaire, l'intervalle minimum entre les doses peut être de quatre semaines.

Grippe (Inf) : La vaccination annuelle est recommandée. Les enfants âgés de six mois à huit ans recevant le vaccin contre la grippe pour la première fois doivent recevoir une deuxième dose à au moins quatre semaines d'intervalle. Les enfants âgés de neuf ans et plus : une dose (quels que soient leurs antécédents de vaccination contre la grippe).

Calendriers de vaccination recommandés pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant

Adultes de 18 ans et plus qui n'ont PAS été vaccinés auparavant

Vaccin	1 ^{re} visite	Moment après la 1 ^{re} visite				De 6 à 12 mois après la dernière dose	Tous les 10 ans après la dernière dose
		4 semaines	6 semaines	8 semaines	6 mois		
DCaT	◆						
dT				◆ (après la dose de DCaT)		◆	◆
HB	◆	◆			◆		
RRO	◆	(◆)					
Var	(◆)	(◆)					
Pneu-C-20	◆						
Men-C-ACYW	(◆)						
VPH	◆			◆	◆		
Inf				◆			

() Les parenthèses indiquent que ces doses ne sont peut-être pas requises.

Diphtérie, coqueluche acellulaire et tétanos (DCaT) : Si aucun antécédent de vaccin contre le tétanos n'a été signalé, la première dose de la série de vaccins contre le tétanos doit être complétée par le vaccin DCaT, suivie de deux doses du vaccin Td. S'il existe des antécédents de vaccins contre le tétanos, mais pas contre la coqueluche à l'âge adulte, le vaccin DCaT peut être administré lorsque la dose de rappel de 10 ans contre le tétanos est prévue, si la date est connue. Il n'y a pas d'intervalle minimum entre les vaccins Td et DCaT. Le vaccin DCaT est également recommandé pour les femmes enceintes à chaque grossesse. La période optimale pour recevoir le vaccin DCaT se situe entre la 27^e et la 32^e semaine de grossesse, même si le vaccin peut être administré à tout moment durant la grossesse.

Diphtérie et tétanos (dT) : Si aucun antécédent de vaccin contre le tétanos n'a été signalé, la première dose de la série de vaccins contre le tétanos devrait être le vaccin DCaT. Deux doses supplémentaires de vaccin contre le tétanos (dT) sont nécessaires (deux mois après le DCaT, puis 6 à 12 mois après la dernière dose). Une dose est ensuite administrée tous les 10 ans après une série primaire complète (trois doses de vaccin antitétanique).

Hépatite B (HB) : Les personnes nées le 1^{er} janvier 1989 ou plus tard qui n'ont pas reçu le vaccin dans le cadre du programme d'immunisation dans les écoles : calendrier de trois doses à 0, 1 et 6 mois (première visite = mois 0) avec un minimum de quatre semaines entre la première et la deuxième dose, de deux mois entre la deuxième et la troisième dose, et de quatre mois entre la première et la troisième dose.

Consulter le [tableau 3 : Doses et calendriers recommandés pour les vaccins à composant anti-HB du Guide canadien d'immunisation pour connaître les recommandations par produit et selon l'âge et le trouble médical.](#)

Rougeole, rubéole, oreillons (RRO) : Les personnes nées en **1985 ou plus tard** : deux doses à au moins quatre semaines d'intervalle. Les adultes nés entre **1970 et 1984** : une dose. Exceptions : Les étudiants et les travailleurs de la santé qui ne sont pas immunisés : deux doses à au moins quatre semaines d'intervalle. On suppose généralement que les adultes nés **avant 1970** ont développé une immunité naturelle contre la rougeole et les oreillons et qu'ils n'ont pas besoin de recevoir le vaccin RRO. Exceptions : Les travailleurs de la santé qui ne sont pas immunisés : deux doses à au moins quatre semaines d'intervalle; les étudiants qui ne sont pas immunisés : une dose. Les adultes réceptifs à la rubéole, peu importe l'âge : une dose.

Réceptivité et immunité à la rubéole

Les personnes qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants sont considérées comme étant immunisées contre la rubéole. Par contre, les personnes qui ne répondent à AUCUN des critères suivants sont considérées comme étant réceptives à la rubéole :

Calendriers de vaccination recommandés pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant

- preuve attestant qu'elles ont reçu un vaccin contenant le virus de la rubéole le jour de leur premier anniversaire ou après celui-ci;
- antécédents de rubéole confirmés en laboratoire;
- preuve d'immunité fournie par un laboratoire.

Varicelle (Var) : Les personnes nées entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2007 qui n'ont reçu aucun vaccin contre la varicelle auparavant et qui sont réceptives : deux doses à au moins quatre semaines d'intervalle. La réceptivité à la varicelle doit être évaluée avant la vaccination.

Réceptivité et immunité à la varicelle

(<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-24-vaccin-contre-varicelle.html>)

Les personnes qui répondent à N'IMPORTE LEQUEL des critères suivants sont considérées comme étant immunisées contre la varicelle :

- preuve attestant l'immunisation par deux doses de vaccin à composant antivarielleux;
- preuve d'immunité fournie par un laboratoire.

Si la varicelle est survenue avant 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé sont considérés comme des preuves fiables d'immunité pour les personnes en bonne santé, y compris les femmes enceintes sans exposition importante à la varicelle et les travailleurs de la santé qui sont ou qui ont été employés dans les milieux de soins de santé canadiens. En général, les adultes de 50 ans ou plus en bonne santé sont considérés comme immunisés contre la varicelle, même si la personne ne se rappelle pas avoir eu la varicelle ou le zona.

Si la varicelle est survenue après 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé ne peuvent être considérés comme une preuve fiable d'immunité, car la mise en œuvre des programmes de vaccination à une dose a eu un effet marqué sur la prévalence de la varicelle de type sauvage. Des antécédents autodéclarés ou un diagnostic de varicelle ou de zona posé par un fournisseur de soins de santé ne sont pas considérés comme une preuve acceptable d'immunité pour :

- les femmes enceintes en bonne santé avec une exposition importante à la varicelle;
- les personnes immunodéprimées;
- les travailleurs de la santé nouvellement embauchés par un système de soins de santé au Canada.

Les personnes qui reçoivent une greffe de cellules souches hématopoïétiques doivent être considérées comme réceptives dans les premiers temps qui suivent la greffe, même si elles présentent des antécédents de vaccination, de varicelle ou de zona, ou sont positives à la sérologie. Aux fins de la prophylaxie après l'exposition, une personne immunodéprimée ayant obtenu des résultats négatifs aux tests de détection des anticorps doit être considérée comme réceptive.

Vaccin antipneumococcique conjugué 20 valent (Pneu-C-20) : Adultes âgés de 65 ans et plus : une dose si le vaccin Pneu-P-23 n'a pas été administré depuis l'âge de 65 ans. S'ils ont reçu une dose de Pneu-P-23 avant l'âge de 65 ans, Pneu-C-20 peut être administré cinq ans après cette dose. (Remarque : Il n'y a actuellement aucune recommandation d'administrer une dose de Pneu-C-20 si une personne a déjà reçu une dose de Pneu-C-20 avant d'atteindre l'âge de 65 ans.)

Vaccin antiméningococcique conjugué quadrivalent (Men-C-ACYW) : Les adolescents et jeunes adultes nés entre 1995 et 2007 peuvent recevoir une dose s'ils n'ont jamais reçu le vaccin Men-C-C.

Virus du papillome humain (VPH) : Les femmes nées le 1^{er} janvier 1997 ou plus tard et les hommes nés le 1^{er} janvier 2002 ou plus tard : trois doses à 0, 2 et 6 mois (première visite = mois 0).

Grippe (Inf) : Vaccination recommandée pour tous les adultes : une dose annuelle. Les personnes âgées de 65 ans et plus peuvent bénéficier du vaccin antigrippal à haute dose.